

Le plan d'investissement de compétences (PIC) – Synthèse

L'une des priorités du **Grand Plan d'investissement 2018-2022** lancé par l'Etat concerne le développement des compétences pour faciliter l'accès à l'emploi. 15 Mds € seront dédiés à l'axe "*Édifier une société de compétences*".

Il est mis en œuvre via un **Plan d'investissement compétences (PIC)** porté sur le quinquennat par les services de l'Etat en coopération avec les Régions. Ce PIC sera décliné dans des "**Pactes régionaux d'investissement dans les compétences**" signés par l'Etat et les Régions intéressées, en associant les partenaires régionaux. Il prévoit également des appels à projets nationaux.

Les objectifs du PIC

L'objectif est de proposer en 5 ans une amélioration de la qualification des jeunes et des demandeurs d'emploi, avec le financement de :

- un million de places de formation pour les chômeurs peu qualifiés ;
- 470 000 actions pour les jeunes décrocheurs ;
- 330 000 actions de préparation aux dispositifs d'alternance ;
- 250 000 actions de Formation ouvertes et à distance (FOAD) non ciblées sur un public particulier.

Cet effort sera accompagné d'actions visant à :

- Favoriser l'accélération de la transformation des systèmes de formation professionnelle, notamment en développant un système d'information unique de la formation professionnelle et en finançant des expérimentations, le déploiement d'outils et de méthodes innovantes pour augmenter la valeur ajoutée et l'efficacité des parcours de formation.
- Accompagner les personnes les plus fragiles avant, pendant et après leur formation, notamment en mettant l'accent sur l'acquisition des postures professionnelles et des compétences relationnelles attendues par les recruteurs.

Afin de proposer des formations de qualité et d'atteindre des taux de retour à l'emploi élevés, 3 conditions devront être remplies :

- La priorité à des formations longues et qualifiantes, susceptibles d'améliorer durablement l'accès des bénéficiaires à l'emploi ;
- Un accompagnement individualisé des personnes admises en formation, en amont et en aval de la formation elle-même ;
- Une transformation de notre système de formation professionnelle pour adapter les contenus et les programmes de formation aux nouveaux besoins de l'économie, penser de nouvelles approches pédagogiques intégrant les nouveaux usages numériques et renforcer les mises en situation professionnelle et la formation en situation de travail. La commande de formation devra évoluer dans son contenu et son ingénierie.

Les principaux axes du Plan

1. Mieux voir pour mieux orienter

- Soutien des démarches permettant l'analyse des besoins en compétences et le partage des données et méthodes pour aider à la construction des parcours (collectes des offres et perspectives d'emploi, évolution des compétences attendues par métier...).

2. Repérer et renouer le dialogue et (re)mobiliser les personnes les plus éloignées de l'emploi

- Soutien d'expérimentations, identifications des actions déjà conduites vers les jeunes hors institutions.

- Organisation d'une campagne de sensibilisation et d'information massive pour toucher les personnes au sein de leurs foyers et relayer par les réseaux sociaux.

3. Proposer des parcours de formation vers l'emploi durable

- Développement d'un outil en ligne d'évaluation des compétences numériques et des savoirs de base, avec proposition de parcours d'utilisateurs adaptés aux diverses situations.

Possibilité de décliner cette approche d'évaluation à d'autres domaines : compétences sociales ou transverses, niveau de langues...

- Développement d'une ingénierie de parcours personnalisé de formation via le soutien aux démarches intégrant une étape visant à faire découvrir les métiers, identifier les manques en termes de compétences et connaissances et dessiner le parcours individualisé nécessaire à l'apprentissage d'un (nouveau) métier.
- Expérimenter des prestations modulaires mises en œuvre par le service public de l'emploi (Pôle Emploi) visant à renforcer le savoir-être professionnel (diagnostic, alternance de travaux individuels et collectifs, mises en situation professionnelles, intervention de managers).

Un référentiel de compétences relationnelles sera élaboré dans la perspective d'une certification sous forme de blocs de compétences reconnus.

- Proposer des parcours de formation personnalisés, intégrés et qualifiants, assortis d'un accompagnement. Sont ciblés pour 2018, l'acquisition des savoirs de base, des compétences sociales et transverses et des compétences numériques.

En s'appuyant sur les expériences réussies ayant permis de décloisonner les interventions, il s'agit de promouvoir de nouvelles logiques de parcours pour lever les freins à la réussite des publics non qualifiés et de renforcer les logiques de complémentarité.

L'accompagnement en formation doit être généralisé pour préparer l'insertion post-formation. Il faudra aussi faire la réingénierie pédagogique et intensifier le recours aux outils numériques de formation.

- Soutenir les filières prioritaires via des actions sectorielles de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) et de formation des personnes peu qualifiées et des actions des secteurs particulièrement impactés par les transitions écologiques, numériques ou robotiques.
- Les autres financements du PIC permettront d'intensifier le déploiement de la garantie jeunes et de l'accompagnement intensif des jeunes de proposer une « Prépa » à l'apprentissage, de développer l'accueil dans les dispositifs 2^{ème} chance et au sein des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ), de contribuer à la réussite des Parcours emplois compétences et d'accompagner les étrangers primo-arrivants et réfugiés vers l'emploi.

4. Soutenir l'innovation et l'expérimentation

- Des appels à projets compétitifs seront régulièrement lancés sur différents thèmes tels que l'innovation pédagogique et d'accompagnement, la création d'une base de ressources pédagogiques digitales pour tous les organismes de formation, la modernisation des organismes de formation.

5. Développer une nouvelle interface numérique du CPF.

Concernant les demandeurs d'emploi

- Accompagner les personnes les plus fragiles pendant leur formation afin de prévenir les décrochages, d'anticiper la recherche d'emploi post-formation en capitalisant sur les acquis, et, le cas échéant, effectuer un travail de médiation entre le formateur et le formé. Les formations longues (entre 6 mois et 9 mois) et les formations certifiantes seront privilégiées.

- Donner une information objective et transparente sur la valeur ajoutée des organismes de formation aux personnes en recherche d'emploi et aux conseillers pour l'emploi. Chaque organisme de formation détiendra un indicateur de performance.
- Développer le système de certification des organismes de formation.
- Développer un véritable système d'information de la formation professionnelle en offrant aux demandeurs d'emploi une interface et des services numériques qui répondent à leurs besoins.
- Développer les formations à distance.
- Financer des expérimentations innovantes permettant de développer de nouvelles méthodes et modalités d'apprentissage, en s'appuyant sur les travaux des chercheurs, sur les nouvelles technologies et sur les exemples étrangers les plus réussis.
- Mettre l'accent sur l'acquisition des postures professionnelles et des compétences relationnelles attendues par les recruteurs. De nouvelles prestations seront proposées pour permettre aux demandeurs d'emploi de mieux intégrer la dimension de compétences relationnelles, tant en phase de recrutement qu'en phase d'emploi.

Concernant les jeunes (ni en emploi ni en formation) :

Le PIC permettra, de conforter les suivis intensifs actuellement mis en œuvre dans le cadre de la Garantie jeunes, pour franchir le seuil de 100 000 jeunes pris en charge chaque année par ce dispositif. Il pourra financer en outre une extension du dispositif d'accompagnement renforcé de Pôle emploi à 25 000 jeunes supplémentaires par an.

Des appels à projets seront lancés pour développer des solutions efficaces pour repérer et diminuer de moitié le nombre de jeunes hors du service public de l'emploi.

Pour assurer l'adaptation des compétences des jeunes aux métiers de demain et leur intégration à leur sortie du système scolaire, il convient d'articuler plus étroitement formations initiale/continue, emploi, innovation et recherche afin de mieux répondre aux besoins de compétences des territoires et des entreprises. Dans cette perspective, les Campus des métiers et des qualifications doivent être redynamisés.

Le PIC prévoit une initiative pour promouvoir les expérimentations innovantes en faveur de la formation des maîtres et des professeurs. Il financera des expérimentations dans l'Education nationale et accompagnera les transformations du 1^{er} cycle universitaire, afin d'améliorer la formation initiale des jeunes, leur orientation au lycée comme à l'université et leur insertion professionnelle.

Pilotage du Plan

Un ministre chef de file est chargé de piloter la mise en place et l'animation de chaque initiative du Grand Plan d'investissement. Pour l'axe "**Edifier une société de compétences**", il s'agit :

- du ministre du Travail pour la formation et l'accompagnement des chômeurs faiblement qualifiés et des jeunes décrocheurs ;
- du ministre de l'Education nationale pour la formation des maîtres et des professeurs et l'insertion professionnelle des jeunes ;
- du ministre chargé de l'Enseignement supérieur pour la transformation du 1^{er} cycle universitaire ;
- Un comité stratégique national associant Régions et partenaires sociaux, assurera la gouvernance du plan.